



REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

***IL EST INTERDIT DE MAINTENIR LES PORTES DE SECOURS OUVERTES AVEC DES PIERRES CE QUI ENDOMMAGE LE SYSTEME DE FERMETURE (en cas de dommage celui-ci vous sera facturé).**

Il est formellement interdit de sous louer la salle des fêtes sous peine d'une retenue de 305€ montant de la caution. Les chèques de caution et de règlement ainsi que l'attestation d'assurance doivent être au même nom.

- Verser **une caution de 305 euros** à la remise des clefs.
- Verser 70 € d'arrhes : pour que la réservation soit effective les arrhes doivent être versées sous 10 jours suivant la réservation, sinon date remise à disposition.
- Prendre une assurance « location temporaire ».
- **La perte des clés de la salle des fêtes sera facturée 40 €.**
- **La grande salle uniquement peut être louée avec vaisselle. (voir tarifs locations)**
caution : 40 €, retenue si plus de 10 pièces manquantes. En cas de casse anormale une somme pourra être retenue sur la caution de la salle.
- Rendre les locaux dans l'état de propreté dans lesquels ils ont été loués.
- Dans le cas contraire, la Commune retiendra 76 euros sur la caution.
- Lessiver uniquement les sols carrelés mais ne pas laver le parquet ciré.
- Veillez à l'extinction des radiateurs après usage, mais ne pas procéder à la coupure générale de la chaudière par l'interrupteur du tableau électrique. Savoir que le tableau électrique ne doit pas être ouvert par les utilisateurs de la salle des fêtes.
- Veillez à l'extinction des spots d'ambiance. Veillez à l'extinction des lumières après usage.
- **Le compteur électrique** de la salle des fêtes est situé à l'extérieur côté parking.
- Ne pas toucher aux disjoncteurs du bar.
- Ne pas déplacer la table en inox de la cuisine. Ne pas toucher au frigo de la cuisine.
- Respecter les placards de rangement et le matériel qui est déposé dans les lieux et ranger les tables : **13 tables par chariots** et les chaises à l'aide du diable prévu à cet effet, le tout dans leurs locaux respectifs.
- Nettoyer la chambre froide après utilisation. Ne pas modifier son réglage ni l'éteindre, veillez à bien fermer la porte.
- **Baisser les radiateurs lors de votre départ.**
- Savoir que l'on est responsable des clefs.
- Les clefs ne pourront être prises avant 18 heures les jours de classe.
- Libérer la salle à 8 heures le lendemain de son utilisation, voir avec le régisseur à quel moment rendre les clefs. Bien éteindre la lumière.
- **Savoir que l'accès dans la cour de l'école est strictement interdit.**
- Les abords de la salle des fêtes doivent être laissés sans souillures.
- Déposer les déchets faisant suite à l'utilisation de la salle des fêtes dans **le bac à ordures ménagères** situé à l'extérieur les clefs du bac vous sont données avec celle de la salle des fêtes. Les autres déchets pouvant faire l'objet de tri (bouteilles en verre, bouteilles en plastiques, cartons ...) doivent être apportés au point de collecte situé devant la Mairie.
- Pour la bonne marche de vos appareils électriques et pour la sécurité de l'installation, brancher les appareils sur les trois prises existantes vers la scène et non sur une seule d'entre elles.
- Utiliser le parking.
- **Ne pas stationner devant les issues de secours et ne pas installer de tables devant les issues de secours.**
Un inventaire et un état des lieux seront faits avant et après utilisation entre le régisseur et le locataire, si la salle devait être louée par deux personnes différentes le même jour ou le même week end, **la remise des clefs et l'état des lieux se fera entre les deux locataires** l'état des lieux final sera bien sur fait avec le régisseur, cette organisation sera vu au moment de la location. En cas de perte ou d'endommagement, la somme correspondante sera retenue de la caution.
- La décoration de la salle doit être fixée exclusivement sur les bandeaux et crochets installés à cet effet et enlevée après utilisation.
- **il est strictement interdit de jouer au ballon dans la salle des fêtes.**
- En cas de problème veuillez contacter Madame BUTTET au 06 07 09 76 56 ou le 06 87 33 29 84.

